



Calcul des trimestres envue de la retraite

Par **topaze60**, le **13/06/2008 à 12:50**

Bonjour aux membres de ce forum
Questions :
je fus MILITAIRE ENGAGE de 18/08/1972
au 28/02/1978
ensuite FONCTIONNAIRE TERRITORIAL depuis le 11/1/1993
es-ce que les trimestres se cumulent ?
quel en est le résultat ?
à qui doit-on adresser une demande de relevé des trimestres ?
en fonction du résultat du calcul des trimestres : puis-je bénéficier de la retraite après 15 ans et trois enfants et à quel taux ?
Un grand MERCI à ceux qui pourront me donner ces informations
MERCI et à bientôt